7083/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 19 mars 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 19 mars 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil européen portant nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne

E 13939

Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 14 mars 2019
(OR. en)

7083/19

CO EUR-PREP 6
INST 60
UEM 91

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil européen portant nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne

1. Le 25 mars 2011, M. Peter PRAET a été nommé membre du directoire de la Banque centrale européenne pour une durée de 8 ans, à partir du 1er juin 2011[1].

2. Par lettre datée du 8 janvier 2019, le président de la BCE, M. Mario DRAGHI, a fait observer que le mandat de M. Peter PRAET expire le 31 mai 2019[2].

3. Le 12 février 2019, le Conseil a adopté, conformément à l'article 283, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, une recommandation au Conseil européen concernant la nomination de M. Philip R. LANE en tant que membre du directoire de la Banque centrale européenne pour un mandat de huit ans prenant effet le 1er juin 2019[3].

1 JO L 82 du 30.3.2011, p. 7.
2 Doc. 5192/19.
3 JO C 60 du 15.2.2019, p. 1.

4. Le 14 février 2019, le Conseil européen a consulté le Parlement européen et le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne à propos de la nomination de M. Philip R. LANE en tant que membre du directoire de la Banque centrale européenne.

5. Le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a rendu son avis le 6 mars 2019[4].

6. Le Parlement européen a rendu son avis le 14 mars 2019[5].

7. Le Coreper/Conseil sont donc invités à suggérer au Conseil européen qu'il adopte la décision nommant M. Philip R. LANE membre du directoire de la Banque centrale européenne pour un mandat de huit ans avec effet à partir du 1er juin 2019, le texte de cette décision figurant dans le document EUCO 6/19.

---

[4] Non encore paru au Journal officiel.
[5] Non encore paru au Journal officiel.